

Conditions stages d'été 2026 4-6 ans

DATES :

- les 6, 7, 9, 10 juillet (le matin) pas d'atelier le mercredi
- les 13, 15, 16 et 17 juillet (le matin)
- les 20, 21, 23 et 24 juillet (le matin) pas d'atelier le mercredi
- les 27, 28, 30 et 31 juillet (le matin) Pas d'atelier le mercredi.
- les 24, 25, 27 et 28 août (le matin) Pas d'atelier le mercredi.

LIEU : Gymnase des près

9 chemin des près, 31700 Blagnac

FONCTIONNEMENT :

de 10h à 12h le matin . Accueil possible à partir de 9h30.

Encadrement : un initiateur pour 8 enfants.

OBJECTIF GENERAL : « Jouer au cirque ! »

Découvrir les arts du cirque de manière ludique, sécurisée et adaptée aux jeunes enfants (acrobatie, équilibre sur objets, aérien, jonglerie/manipulation, jeux d'expression...). Développer les capacités de chacun sans esprit de compétition, en favorisant l'autonomie de l'enfant.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 7 mai 2026 **sur le site internet** : cirquepeps.fr. La demande d'inscription se fait uniquement via le formulaire en ligne. L'inscription est validée lorsque toutes les pièces du dossier sont réceptionnées au bureau et ce **sous 8 jours**.

Documents à fournir pour l'inscription :

- fiche sanitaire avec attestation de non contre-indication à compléter par les parents
- attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant et en cours de validité
- paiement complet
- justificatif de quotient familial (si inférieur à 2000 euros). La participation des familles est calculée en fonction du quotient familial défini par la CAF. En l'absence de justificatif le tarif plein s'applique.
 - la copie des pages vaccination du carnet de santé

GROUPES/TARIFS	QF supérieur à 2000 € Tarif 4	QF entre 1300 € et 1999€ Tarif 3	QF entre 800 € et 1299 € Tarif 2	QF inférieur ou égal à 799 € Tarif 1
4/5 ans 4 ½ journée	80 € + adhésion* (+10 €)	75 € + adhésion* (+10 €)	70 € + adhésion* (+10 €)	60 € + adhésion* (+10 €)

* **L'adhésion annuelle à l'association de 10 € est obligatoire** pour les non adhérents (valable du 01/09/2025 au 31/08/2026).

Cas de dispense : dispense d'adhésion annuelle (+10 €) uniquement si votre enfant a participé à un autre atelier Pep's depuis le début de la saison 2025/2026 (atelier hebdo, session Familles en Piste).

Règlements acceptés : chèques vacances – coupons sports – chèque bancaire – espèces – paiement en ligne :

<https://www.apayer.fr/coledecirquepeps>.

En cas d'annulation de votre part, moins de 8 jours avant le début du stage, ou d'arrêt en cours de stage aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation de notre part, l'école de cirque vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée, sans autre indemnité.

A prévoir pour le stage : Une bouteille d'eau, un goûter et une tenue de sport.